Sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Mémoire présenté par des membres du Groupe de recherche et d'intervention régionales de l'Université du Québec à Chicoutimi
Alma
18 juin 2015
_0 ,0_0

Introduction

Le Groupe de recherche et d'interventions régionales (GRIR) de l'UQAC se définit comme un groupe de recherche interdisciplinaire visant à susciter ou à réaliser des recherches et des activités de soutien à la recherche (séminaires, colloques, conférences, publications) en milieu universitaire, dans la perspective d'une prise en main des collectivités locales et régionales en général, et sagamiennes en particulier.

Les collectivités locales et régionales, objet ou sujet de la recherche, renvoient ici à deux niveaux d'organisation de la réalité humaine. Le premier est l'ensemble des personnes qui forment un groupe distinct des autres par le partage d'objectifs communs et d'un même sentiment d'appartenance face à des conditions de vie, de travail ou de culture à l'intérieur d'une structure spatiale de petite et de moyenne dimension. Le deuxième niveau est représenté par l'ensemble des groupes humains réunis par une communauté d'appartenance à cette structure spatiale qu'est une région ou une localité.

Dans le cadre du sommet socio-économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean de 2015, les membres du GRIR tiennent à amener une contribution au débat sur l'avenir social et économique de la région. Pour ce faire le mémoire du GRIR portera sur les éléments suivants : l'occupation du territoire au Saguenay — Lac-Saint-Jean, la démographie du Saguenay — Lac-Saint-Jean, les enjeux d'attractivité et d'occupation du territoire, les impacts négatifs des mesures d'austérité, l'exercice de la démocratie au Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'austérité et la vision autoritaire liée au développement de nos collectivités, la remise en question du « modèle québécois », le démantèlement des politiques de développement régional et les propositions du GRIR.

L'occupation du territoire au Saguenay – Lac-Saint-Jean

Le Saguenay – Lac-Saint-Jean est l'une des sept « régions-ressources » ou périphériques du Québec. Elle a été qualifiée de la sorte en raison de plusieurs caractéristiques : notamment l'éloignement des métropoles le développement économique fondé sur l'exploitation des ressources naturelles, etc.¹. La population du Saguenay – Lac-Saint-Jean représentait 3,43 % de celle du Québec en 2011, soit 273 461 habitants, ce qui la classait au 10^e rang sur les 17 régions².

Concernant l'occupation du territoire, cette population est répartie sur 95 892 km², soit une densité de 3 hab./km². Cependant, cette population est inégalement dispersée sur le territoire, puisque la ville de Saguenay en compte 50 %, dans une région comprenant une cinquantaine de municipalités. En outre, la population de chaque MRC est concentrée dans les principales villes. Le cas le plus patent est celui de la ville d'Alma qui regroupe à elle seule près de 60 % de la population de la MRC du Lac-Saint-Jean-Est. Dolbeau-Mistassini, dans la MRC Maria-Chapdelaine, se trouve dans la même situation. Roberval et Saint-Félicien se partagent les deux tiers de la population de la MRC du Domaine-du-Roy. Enfin, 27 % de cette population réside dans des milieux ruraux, par rapport à 19,5 % pour l'ensemble du Québec, ce qui a pu conforter l'image d'une région rurale.

La démographie du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Le groupe des 30-64 ans représente quasiment la majorité de la population du Saguenay – Lac-Saint-Jean (figure 1). Néanmoins, les 0-14 ans sont un peu moins représentés au Saguenay – Lac-Saint-Jean (16 %) par rapport à l'ensemble du Québec (18 %), tandis que les 65 ans et plus le sont un peu plus ; respectivement 17 % et 15 %. Ces chiffres en corroborent d'autres. En effet, l'âge moyen (42,7 ans) et l'âge médian (45,6 ans) sont plus élevés au Saguenay – Lac-Saint-Jean comparés à ceux de l'ensemble du Québec (respectivement 40,9 ans et 41,5 ans). Qui plus est, en l'espace de 5 ans, l'âge moyen est passé de 40,8 ans en 2006 à 42,7 ans en 2011. C'est un signe patent de vieillissement de la population.

⁻

¹ Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) (1988). À l'heure de l'entreprise régionale. Québec : Gouvernement du Québec, 90 p.

² Ministère des Finances et de l'Économie (2012). *Saguenay – Lac-Saint-Jean. Portrait régional. Automne* 2012. Québec : Gouvernement du Québec, 11 p.

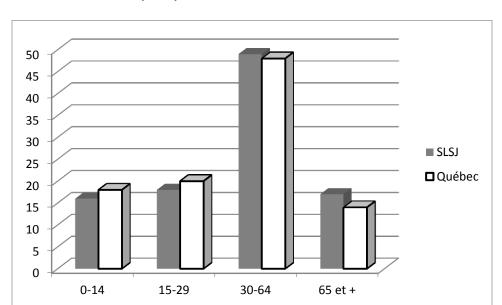


Figure 1. Distribution de la population par grand groupe d'âge, Saguenay - Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec (2011)

Sources : Statistique Canada ; ISQ. Compilation : Direction de l'analyse économique ; ministère des Finances et de l'Économie (2011).

Avec un solde migratoire de +3 personnes entre 2010 et 2011, le Saguenay – Lac-Saint-Jean fait partie des régions ayant un faible potentiel d'attraction. La migration du Saguenay – Lac-Saint-Jean est essentiellement interrégionale, car la très grande majorité des sortants vont vers d'autres régions du Québec. Sur les 4 033 sortants pour 2010-2011, la majorité (57 %) avait respectivement pour destination : la Capitale-Nationale (1 295), Montréal (536) et la Montérégie (486)³. Une étude du solde migratoire du Saguenay – Lac-Saint-Jean par tranche d'âges, pour la même période, révèle qu'il est négatif pour les : 10-14 ans (-3), 15-19 ans (-31), 20-24 ans (-372), 75-79 ans (-21) et 80 ans et plus (-12) (figure 2). La tranche des 20-24 ans est particulièrement déficitaire.

4

³ Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2012). *Bulletin statistique régional : Édition 2012, Saguenay – Lac-Saint-Jean.* Québec : ISQ.

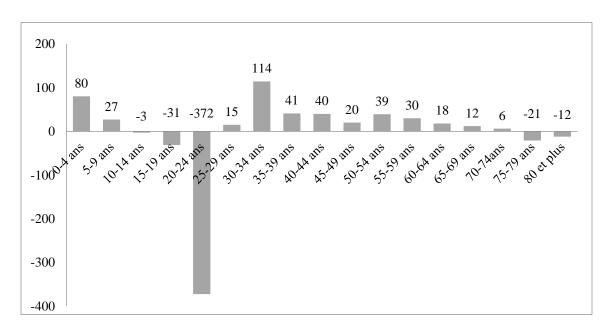


Figure 2. Solde migratoire interrégional selon les groupes d'âge, Saguenay - Lac-Saint-Jean, 2010-2011

Source : ISQ, exploitation du Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Les enjeux d'attractivité et d'occupation du territoire

Du portrait démographique du Saguenay – Lac-Saint-Jean ressort un constat de faible attractivité en raison du bilan migratoire à peine positif. Ce constat est encore plus vrai pour les jeunes de 20 à 24 ans. Le rétablissement d'un bilan migratoire positif, notamment chez les jeunes, apparaît dès lors comme un des principaux enjeux pour le Saguenay – Lac-Saint-Jean. L'un des premiers défis est la rétention des jeunes en région. L'objectif d'une politique démographique serait de leur fournir les conditions nécessaires à leur maintien. L'autre objectif devrait être de favoriser le retour des « exilés ». Des jeunes ayant terminé leurs études hors de la région pourraient se dire prêts à y retourner pour fonder une famille. Il conviendrait donc d'encourager cette tendance. L'attraction représente un autre défi, celui d'attirer des jeunes non originaires de la région. Le but sera de se différencier, car d'autres régions tenteront également de se montrer attractives pour maintenir leur propre solde migratoire. Enfin, la rétention représentera un autre défi de taille. Les causes du départ devront être analysées avec précision afin de pallier d'éventuelles carences. Puisque l'emploi est un facteur de départ des

jeunes, les efforts devront se concentrer sur leur insertion professionnelle. Puisque le besoin de se former est une des causes de l'émigration, il faudra offrir des formations diversifiées.

D'autre part, la population du Saguenay – Lac-Saint-Jean a la caractéristique d'être concentrée autour des principales villes de chaque MRC. Il reste à savoir si ce phénomène de concentration démographique ne se fait pas au détriment des municipalités environnantes, ce qui pourrait entraîner des problèmes de dévitalisation. L'occupation du territoire est donc un enjeu de développement régional. Certaines villes démontrent effectivement un potentiel d'attraction à un niveau local ou sous-régional. Un sondage réalisé par le Groupe de recherche sur la migration des jeunes (GRMJ) entre 2004 et 2005, auprès de jeunes âgés de 20 à 34 ans, a permis de réaliser l'ampleur du phénomène⁴. Le Saguenay – Lac-Saint-Jean (31 %) est, avec la Mauricie (38 %), l'Abitibi-Témiscamingue (32 %) et la Capitale-Nationale (31 %), la région ayant l'un des taux de migration intrarégionale les plus élevés au Québec (la moyenne provinciale est de24 %).

Les impacts négatifs des mesures d'austérité

Les mesures d'austérité annoncées dernièrement par le gouvernement Couillard laissent le Saguenay – Lac-Saint-Jean dépourvu face à ces enjeux inhérents à son développement. Au cours des quinze dernières années, les acteurs du développement régional étaient enfin parvenus à transcender leurs différends en établissant une concertation à l'échelle régionale. De ces concertations sont nés des leaderships régionaux ayant donné forme à des partenariats régionaux. Les ententes spécifiques de régionalisation ont été l'aboutissement de ce processus rassembleur autour d'enjeux communs à toutes les collectivités du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Par exemple, la question de la migration des jeunes a suscité une forte mobilisation régionale. En juin 2004 a été signée l'entente spécifique connue sous le nom de « Stratégie MigrAction », dont l'objectif était de rétablir un bilan migratoire positif chez les jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean. De 16 partenaires en 2004, l'entente est passée à 36 partenaires en 2008 lors de son renouvellement.

De nombreuses municipalités en dévitalisation ont relayé localement la Stratégie MigrAction, si bien que plusieurs sont redevenues attractives. Elles ont ainsi enrayé le gros des flux migratoires

⁴ LeBlanc, P., Connelly, J. A., Gauthier, M., et Côté, S. (2014). *La migration des jeunes québécois originaires du milieu rural: résultats d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec*. Montréal: INRS – Urbanisastion, Culture et Société.

des milieux ruraux vers les zones urbaines. Ces exemples doivent être reproduits si nous ne voulons pas voir fermer les régions rurales et les petites villes. Nous craignons aujourd'hui que le transfert du traitement des questions de développement régional à des paliers infrarégionaux ne soit contre-productif; cela représenterait un recul et un anéantissement de plusieurs décennies de concertation régionale; les petites municipalités des MRC les moins dynamiques manqueraient de support et de relais à l'échelle régionale. Il en serait ainsi fini des solidarités régionales. Le « chacun pour soi » des MRC reprendrait le dessus avec la tentation de privilégier le développement des principales villes dans chacune des MRC.

L'exercice de la démocratie au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le rapport de la population régionale avec la démocratie à travers ses institutions locales et régionales s'exprime en fonction de la représentation et de la participation. La nomination des élus municipaux, des districts scolaires et comités provinciaux s'effectuent dans le cadre d'un processus électoral. Il y a aussi l'élection au poste de préfet de la municipalité régionale de comté (MRC) Maria-Chapdelaine⁵ de même qu'au niveau du Conseil de bande de la communauté Innue de Mashteuiatsh. À ces différentes représentations s'ajoutent les élections pour les postes de représentation citoyenne pour certaines organisations parapubliques, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux.

Chaque palier local ou supralocal est susceptible d'être le lieu d'expression d'une participation citoyenne sur des enjeux touchant les compétences de même que sur les actions posées par les différentes institutions ou organismes qui y exercent leurs compétences (règlements d'emprunts, référendums, séances de consultation, participation aux assemblées publiques, etc.). Somme toute, la démocratie représentative et participative fonctionne de manière très complémentaire dans les différentes institutions locales et régionales du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Bien qu'imparfait et perfectible, le déploiement de ce cadre démocratique devrait, en principe, favoriser une participation de la population régionale aux différents débats et enjeux la

7

⁵ Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT, 2014), L'organisation municipale et régionale au Québec en 2014, 21 p.

concernant, notamment en ce qui a trait aux interactions avec les différents paliers supérieurs, dont ceux du Québec, de même qu'avec des institutions qui lui sont rattachées.

L'austérité et la vision autoritaire liée au développement de nos collectivités

L'actuel contexte québécois d'austérité et de compressions budgétaires montre une vision autoritaire du développement des collectivités québécoises. Cette vision découle des mesures législatives et réglementaires mises en place par le gouvernement libéral sans consultations préalables. Cela a pour incidence d'imposer une solution à l'ensemble d'une population sans que cette dernière soit adaptée aux besoins et aux particularités des différentes collectivités (par exemple, citons la loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux par l'abolition des agences régionales, la décision du gouvernement d'abolir les Conférences régionales des élus et les Centres locaux de développement).

De manière unilatérale, certains choix en matière de développement collectif sont effectués sans engager une participation ouverte, pleine et entière des populations concernées. Au nom de la recherche de l'équilibre budgétaire, la contribution collective est mise sur la touche et limitée, car l'ensemble des décisions est ramené pratiquement au palier provincial. Bien que, la démocratie représentative confère un pouvoir législatif et réglementaire aux différentes personnes élues à l'Assemblée nationale, elle suppose toutefois la prise en compte de l'ensemble des considérations propres à une situation donnée lors des prises de décision. Par conséquent, limiter la prise en compte de la contribution collective revient donc à réduire l'expression démocratique de la population sur les enjeux la concernant en matière de développement collectif.

La remise en question du « modèle québécois »

Si, par le passé, le gouvernement québécois a assumé un certain leadership en matière de développement local et régional, il y avait généralement une prise en compte plus effective des propositions découlant des municipalités locales et régionales de comté, des instances de développement et de concertation régionale, de même que des différents acteurs de la société civile. Cela devait permettre, du moins en théorie, d'en arriver à des actions ou à des mesures

mieux adaptées à la réalité des différentes collectivités de même qu'aux désirs de la population et à sa volonté de développement.

L'État québécois incarnait alors non pas un acteur qui, par ses prises de position, entraînait la confrontation, mais plutôt un partenaire des régions et des collectivités. L'État se souciait d'obtenir l'adhésion aux différentes démarches de développement entreprises, ce qui s'effectuait grâce à la participation des acteurs de la société civile et des différentes organisations à caractère socioéconomique, aux prises de décisions ainsi qu'aux consultations leur étant attenantes. Le contexte actuel d'austérité et de compressions budgétaires entraîne une remise en question de cette dynamique de concertation éminemment démocratique et, par le fait même, de ce qui est convenu de qualifier de « modèle québécois ». L'abolition, la disparition ou la réduction draconienne des ressources d'un certain nombre d'organismes dédiés à la concertation engendre une plus grande limitation de la participation démocratique des collectivités à leur propre développement.

Le démantèlement des politiques de développement régional

La mise en place des politiques de développement régional a débuté au Québec dès les années 1960 dans le sillage de la Révolution tranquille. Rappelons brièvement que les premières politiques de développement régional ont été réalisées avec le gouvernement fédéral avec notamment le programme Arda en 1961. La prise de conscience des disparités régionales a été à l'origine des premières politiques de développement régional.

Il y a eu plusieurs grandes phases dans les politiques en matière de développement régional au Québec: une première phase, de 1960 à 1970, qui est consacrée aux « luttes aux disparités régionales » (Robert, 1994, p. 5). Une deuxième phase, de 1970 à 1980, qui se préoccupe davantage de la consolidation des pôles de développement avec un début de préoccupations pour la décentralisation. (Robert, 1994, p. 5). Une troisième phase, qui s'étend de 1980 aux années 2000, où l'on verra apparaître « l'émergence des dynamismes régionaux et une plus grande responsabilisation des intervenants régionaux » (Robert, 1994, p. 5).

Enfin, dans les années dans les années 2000, on assiste à une régionalisation de deuxième type (Lafontaine, 2002) avec la réorganisation municipale, les fusions municipales et avec des responsabilités plus grandes aux instances locales.

Rappelons que les politiques de développement régional ont été traversées par deux grandes conceptions de l'aménagement et du développement au Québec : une première vision qui proposait d'intervenir en faveur du développement des régions à partir d'un pôle de développement central. Une autre vision prônait d'intervenir pour pallier les disparités régionales. Les projets et politiques qui ont été déposés depuis les années 1960 et 1970 reflétaient ces deux tendances en matière de développement du territoire.

À travers ces cinq décennies de politiques consacrées au développement régional, plusieurs programmes, politiques et réformes ont été mis en place par les gouvernements successifs comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Cinq décennies de politiques et d'interventions en matière de développement régional

Principales Interventions en matière de développement régional au Québec

- 1961 : Création du conseil d'orientation économique du Québec
- 1963 : Création du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec.
- 1966 : Création des régions administratives du Québec
- 1966-1975 : Mise en place des directions régionales des différents ministères du gouvernement du Québec dans les régions administratives.
- 1969 : Création de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ) et des instances régionales de concertation (CRD, CAR, etc.)
- 1979 : Adoption de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et début de la mise en place des MRC
- 1981 : Création des premières MRC (96)
- 1983 : Énoncé de politique sur le développement des régions Le choix des Régions,
- 1992 : Disparition de l'OPDQ et création des Secrétariats aux Affaires régionales
- 1992: Disparition des CRD et création des CRCD
- 1992 : Création de 11 Sociétés de développement régional de la main-d'œuvre
- 1992: Création de 16 Régies régionales de la santé et des services sociaux
- 1996: Création des Centres locaux d'emplois (CLE)
- 1997 : Politique de soutien au développement local et régional et mise sur pied des centres locaux de développement (111 CLD)
- 1999 : Publication du Rapport Bédard sur la fiscalité municipale.
- 2000: Livre blanc sur la réorganisation municipale
- 2002 : Fusions municipales
- 2003 Transformations des CRCD en Conférences régionales des élus (CRÉ)
- 2003 : Création des Agences régionales de la santé et des services sociaux
- 2007 : Politique nationale de la ruralité
- 2012 : Adoption de la loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (loi 34)

Parmi les politiques les plus importantes on peut mentionner la déconcentration des différents ministères, la création d'une instance de planification de développement régional avec l'OPDQ et la mise en place des Conseils régionaux de développement (CRD), la création d'un palier supra-local avec la mise en place des MRC, la mise en œuvre de la politique de soutien au développement local avec la création des CLD en 1997, les fusions municipales en 2002, la transformation des Conseils régionaux de concertation et de développement en Conférences régionales des élus, la mise en œuvre de la politique nationale de la ruralité en 2007 et l'adoption de la loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Toutes ces politiques ont été mises en place au cours des cinq dernières décennies et elles ont eu pour objectifs de structurer fonctionnellement le territoire québécois, d'assurer le rattrapage du développement des régions du Québec, de lutter contre les disparités régionales qui sont inscrites structurellement dans le territoire québécois et de permettre aux acteurs régionaux de se mobiliser pour la prise en main de leur développement.

Or, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral de Philippe Couillard, on a vu la mise en œuvre de politiques d'austérité dont l'un des principaux instruments semble être le démantèlement des politiques et instances de développement régional qui ont été mises en œuvre depuis les cinquante dernières années.

Le tableau 2 qui suit montre les annonces faites par le gouvernement Couillard depuis l'automne 2014 relativement aux programmes et aux instances de développement régional.

Tableau 2 Le démantèlement des politiques et instances de développement régional 2014-2015

- Abolition des Conférences régionales des élus
- Fermeture des CLD et/ou intégration aux MRC et compressions dans le financement des programmes d'agents ruraux
- Fin du financement du programme pour les petites municipalités dévitalisées
- Fermeture de directions régionales de certains ministères (Éducation, Immigration)
- Fermeture des bureaux régionaux du Conseil du Statut de la femme
- Fin du financement de l'organisme Solidarité rurale du Québec (SRQ)
- Compression dans le financement des Carrefours jeunesse emploi en régions
- Abolition des Agences régionales de la santé et des services sociaux
- Intégration des centres de santé et de services sociaux locaux dans les CISSS

À la lecture de ce tableau, on constate sans difficulté que les annonces faites par le gouvernement libéral ont pour objet de démanteler, d'abolir, de comprimer ou d'annuler les programmes et les politiques de développement régional parmi les plus importants mis en place dans les cinquante dernières années.

Devant ces annonces, plusieurs questions se posent : quels seront les effets de ces compressions et de ces fermetures sur le développement des régions du Québec? Est-il possible d'annuler cinquante ans de politiques de développement régional en l'espace de six mois? L'occupation et

la vitalité des territoires sont-elles encore une priorité pour le gouvernement du Québec à l'heure des politiques d'austérité?

Le premier élément qui ressort est la perte de lieux de concertation et de mobilisation pour la mise en œuvre du développement régional. La fermeture annoncée des CRÉ signifie la perte de la principale instance de concertation en matière de développement régional.

La fermeture ou l'intégration des CLD aux MRC représente la perte d'un lieu de mise en œuvre du développement local directement relié aux besoins des entrepreneurs locaux, car les CLD travaillaient directement dans l'action pour la création des petites entreprises privées ou d'économie sociale dans tous les milieux au Québec.

La fin du programme d'aide aux municipalités dévitalisées du Québec apparaît comme une façon de provoquer la fermeture accélérée des petites municipalités de l'arrière-pays québécois. Dans une vision d'occupation et de vitalité des territoires, il est absolument essentiel que ces milieux demeurent dynamiques et continuent d'être outillés pour assurer leur pérennité.

La fin du financement de Solidarité rurale du Québec (SRQ) et de fait, de ses services en tant qu'instance-conseil en matière de développement rural, est un autre exemple de la volonté manifeste du gouvernement de s'éloigner des réalités du monde rural, à plus forte raison lorsqu'il se situe dans les régions du Québec. Faut-il rappeler que SRQ regroupe d'une vingtaine d'organismes nationaux et de plusieurs acteurs socioéconomiques (corporatifs ou individuels) dans chaque région du Québec et qu'en ce sens, il est une autre instance de mobilisation et de concertation régionale?

De plus, les fermetures des CRÉ et des CLD consacrent le pouvoir absolu des élus locaux sur la mise en œuvre du développement local, car les anciennes instances devaient associer les autres partenaires du développement des milieux communautaires, privés et de l'économie sociale. Désormais, les élus locaux auront la mainmise exclusive sur le développement local via les MRC et la table régionale des préfets. Devant cette situation il y a lieu de se demander s'il est vraiment souhaitable de donner autant de pouvoir aux élus locaux et de faire en sorte que tout le développement d'une région soit planifié par cinq personnes (il y cinq préfets au Saguenay-

Lac-Saint-Jean) fussent-elles légitimement élues? Nous sommes très loin de la gouvernance participative qui propose plutôt d'inclure l'ensemble des acteurs sociaux à la gouverne publique, c'est-à-dire les représentants des femmes, des autochtones, des milieux communautaires, de l'économie sociale et du milieu privé.

L'abolition de ces instances entraîne la perte du pouvoir des acteurs régionaux sur leur propre développement. Dans ce contexte les régions deviennent des espaces davantage soumis aux politiques de l'État central et parfois, à la volonté des élus locaux puisque ces derniers doivent se plier aux volontés du palier central. Les populations et la société civile sont ainsi privées de la prérogative d'agir comme des acteurs et des protagonistes de leur propre développement et perdent peu à peu leur capacité d'innover, car comme le souligne Friedman « au cœur du clivage centre-périphérie, on trouve une domination des sociétés innovatrices (l'innovation n'étant pas seulement technologique, mais aussi institutionnelle); seuls les centres ont un pouvoir sur leur propre développement, les périphéries, inaptes à l'innovation, sont soumises à des décisions venant des centres» (cité dans Aydalot, 1985, p. 140). Il est à craindre que, dans ce contexte, les régions ressources du Québec se voient confinées dans une économie extractive basée uniquement sur l'exploitation des ressources primaires. La fuite des capitaux en dehors de ces territoires précipitera alors encore plus la perte de pouvoir déjà amorcée.

Devant cette conjoncture très particulière, il nous apparaît qu'il faut présenter des propositions très concrètes pour renverser la vapeur et éviter le démantèlement des politiques de développement régional et la déstructuration inévitable des régions qui s'en suivra.

Il faut noter que les propositions émises dans ce document s'inscrivent dans la perspective où le développement n'est pas l'apanage des milieux économiques et de l'État central. Il relève plutôt d'une vision globale du développement tenant compte du développement social, économique, viable et culturel et résultant de la gouvernance participative et de la prise en main des acteurs sociaux et des communautés de leur propre développement.

Les propositions du GRIR

Proposition 1: Création d'une nouvelle instance de concertation multipartenariale pour le développement régional avec des représentants des organismes de la société civile, des Premières nations et des entreprises privées.

Proposition 2: Maintien des CLD et de leur financement comme entité autonome et multipartenariale de développement local.

Proposition 3 : Maintien et bonification du programme d'aide aux municipalités dévitalisées afin d'assurer l'occupation et la vitalité des territoires du Québec.

Proposition 4 : Les municipalités locales et les MRC constituent des lieux de gouvernance du territoire dont la nature même devrait être susceptible d'entraîner une plus grande proximité de la population à l'égard des lieux de décisions, voire même l'accroissement de sa participation pour les prises de décisions ayant une incidence sur son développement économique.

Généralement, il convenait de situer le rôle de l'élu local au sein d'une municipalité en qualité de gestionnaire, par le biais du conseil municipal, ou de différents services et postes budgétaires de la municipalité permettant à cette dernière de remplir les responsabilités qui lui étaient dévolues. Le contexte socioéconomique des dernières années a entraîné les différentes municipalités locales à accroître leurs efforts en matière de développement. En plus de remplir les tâches qui leur sont traditionnellement dévolues, elles oeuvrent afin de créer les conditions susceptibles et favorables au développement économique et industriel de leur collectivité. À cela s'ajoutent des responsabilités pour faire face aux différents enjeux sociaux et environnementaux pouvant se manifester sur le territoire de leur localité ou, de manière plus large, de la région où elles sont situées. L'ajout de ces nouvelles responsabilités change le rôle des élus locaux au sein même de leur collectivité. Cela a pour conséquence de leur conférer une importance de plus en plus significative pour les questions de développement local et régional.

Par conséquent, il importe d'encadrer le rôle des différents élus locaux (conseillers municipaux, maire, commissaire et préfet) afin que ceux-ci soient en mesure de s'acquitter de leurs

différentes responsabilités. Cela peut s'effectuer par la mise en place ou le renforcement de trois initiatives. La première de ces initiatives est un accès juste et équitable aux informations nécessaires pour l'accomplissement de leur mandat. La deuxième de ces initiatives est l'obligation de reddition de comptes, non seulement au niveau de leur instance, mais également de celles pour lesquelles ils sont délégués. Finalement, la troisième de ces initiatives est une limite relative aux mandats que peuvent cumuler les élus afin de favoriser une plus grande participation à l'exercice démocratique.

Proposition 5 : Les régions recherchent aujourd'hui des avantages comparatifs pour attirer de plus en plus de personnes encore tentées par les métropoles. Le crédit d'impôt pour jeunes diplômés avait été une mesure populaire allant dans ce sens. Il faut donc multiplier ce genre d'initiatives. Par exemple, la décision de tripler les frais de scolarité pour les étudiants français pourrait ne pas s'appliquer aux universités en région comme l'UQAC. Ce serait une façon pour le gouvernement de mettre en valeur tout le territoire québécois qui, nous en conviendrons, ne se limite pas au grand Montréal.

Proposition 6 : Mettre en place une véritable politique de régionalisation de l'immigration dans les régions ressources du Québec assortie de mesures pour la francisation, l'aide en emploi et l'intégration sociale des immigrants, afin de contrer le déclin démographique des régions ressources québécoises.

Proposition 7 : Pour contrer la morosité économique et l'appauvrissement des populations dans les régions ressources du Québec, il convient de diversifier l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean hors des créneaux traditionnels de l'économie régionale, c'est-à-dire la forêt et l'aluminium, par la mise en place d'un véritable programme de mesures à plusieurs volets, notamment par la mise en oeuvre des mesures et programmes suivants:

- mesures et programmes pour stimuler la création d'emplois dans les régions du Québec,
 dont celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- création d'un fonds pour stimuler l'entrepreneuriat régional et le développement de l'économie sociale dans les régions du Québec, dont celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

- programmes pour stimuler la réalisation de projets de développement écologique et viable dans les régions du Québec, dont celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- programmes pour stimuler la réalisation de projets de développement social par l'intermédiaire des organismes communautaires dans les régions du Québec, dont celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- programmes et mesures pour stimuler la réalisation de projets de développement culturel par l'intermédiaire des organismes à caractère culturel dans les régions du Québec, dont celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Conclusion

En conclusion, nous devons mentionner que les mesures du gouvernement devraient se soucier en priorité des régions, lesquelles perdent sans cesse leur poids économique, démographique et politique au profit des métropoles. Dans l'état actuel, la tentation trop grande de rééquilibrer le budget en coupant dans les programmes vitaux pour les territoires régionaux reviendrait à les condamner à un déclin accéléré. Les futures mesures devraient se parer d'une éthique ayant pour fil conducteur la solidarité entre personnes et territoires. Ainsi, l'État devrait encourager toutes les mesures allant dans ce sens. Pour ce faire, il devrait maintenir le financement de tous les partenariats régionaux ayant pour vocation de mobiliser les acteurs sociaux autour d'enjeux de développement régional.

De plus, le développement économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean devrait découler d'une stratégie de développement globale appelant à une plus grande participation démocratique de la population et des acteurs socioéconomiques du territoire aux prises de décisions les concernant afin que ces décisions soient plus représentatives et collées aux réalités respectives des différentes collectivités du territoire.

Rédigé par :

Christian Bélanger, Ph. D., GRIR/UQAC Hervey Stecq Ph. D, GRIR/UQAC Suzanne Tremblay Ph. D., GRIR/UQAC

Appuyé par :

Majella Gauthier, Ph. D., GRIR/UQAC
Danielle Maltais, Ph. D., GRIR/UQAC
Louis-Philippe Morasse, GRIR/UQAC
Jean-François Moreau, Ph. D., GRIR/UQAC
Michel Roche, Ph. D., GRIR/UQAC
Catherine Tremblay, GRIR/UQAC
Pierre-André Tremblay, Ph. D., GRIR/UQAC
Sabrina Tremblay, GRIR/UQAC

Bibliographie

- Aydalot , P., 1985, Économie régionale et urbaine, Paris : Économica.
- Dugas, C. 2008. L'évolution du peuplement sur les territoires québécois. Dans Massicotte,
 G. (dir.) (2008) Sciences du territoire, Québec: PUQ. p. 27-55.
- Gravel, R., J. (1996). Le phénomène régional au Québec dimension administrative. Dans Proulx, M.-U. (dir.) *Le phénomène régional au Québec*, Québec : PUQ, p. 245-267.
- Institut de la statistique du Québec. Fichier d'inscription des personnes assurées (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).
- Lafontaine, D. (2002). « Métropolisation et régionalisation : les enjeux cruciaux d'une révision annoncée du cadre politico-territorial québécois », Interventions économiques, no.
 28, janvier 2002, 16 p. Repéré à : http://www.telug.ugam.ca/interventionseconomiques.
- LeBlanc, P., Connelly, J. A., Gauthier, M., et Côté, S. (2014). La migration des jeunes québécois originaires du milieu rural: résultats d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec. Montréal : INRS Urbanisation, Culture et Société.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions. (2006). *Politique nationale de la ruralité* 2007-2014. Québec : Gouvernement du Québec, 84 p.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. (2011).
 Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Québec : Gouvernement du Québec, 96 p.
- Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (2015). Répertoire des municipalités – Saguenay-Lac-Saint-Jean. Repéré à : www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoiredes-municipalites/fiche/region/02.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (2014). L'organisation municipale et régionale au Québec en 2014.
- Morin, R. (2006). La régionalisation au Québec, Les mécanismes de développement et de gestion des territoires régionaux – 1960-2006. Montréal : Les Éditions Saint-Martin, p. 27-54.
- Proulx, M.-U. (2002). Les territoires de gestion publique I. Dans L'économie des territoires au Québec. Québec: PUQ, p. 167-190.
- Proulx, M.U. et al. (2005). Les territoires du Québec et la décentralisation gouvernementale.
 CRDT, 231 p.
- Perroux, F. (1981). Pour une philosophie du nouveau développement, Paris: Aubier, Presses de l'UNESCO, p. 103-134.

- Robert, R., (1995). Développement régional au Québec : un bilan de 30 ans. Dans Côté, S.,
 Dionne, H., Leclerc, Y., Proulx, P. P., Robert, R. et Savard, J.M., La pratique du développement du régional. Rimouski : GRIDEQ/UQAR, p. 1-68.
- Savard, Sébastien, Proulx, M.U., et al., (2007). Contexte institutionnel et conditions d'implantation des centres locaux de développement au Québec, Saguenay: GRIR/UQAC, 23 p.
- Secrétariat au développement des régions. (1997). *Politique de soutien au développement local et régional*, Québec : Gouvernement du Québec, 62 p.
- Simard, M. (2008). Persistance et évolution des disparités économiques au Québec. Une analyse de leur dynamique au cours de la période 1991-2001. Dans Massicotte, G. (dir.) Sciences du territoire. Québec: PUQ.
- Statistique Canada ; ISQ. (2011). Compilation. Direction de l'analyse économique, ministère des Finances et de l'Économie.
- Tremblay, S., (2014) Le social transversal. Dans Robitaille, M., Proulx, M.U. (dir.) *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologiques*. Québec : PUQ, p. 157-173
- Unesco (1979) Les indicateurs de changements économique et social et leurs applications.
 Paris : Presses de l'Unesco, Rapport et documents de sciences sociales nº 37, 93 p